

# Guide

PRATIQUE

VILLE DE  
GARÉOULT



[www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr)



# NOUVEAUX ARRIVANTS



# BIENVENUE

## ÉDITO DU MAIRE GÉRARD FABRE

Chère Garéoultaise, Cher Garéoultais,

Vous avez choisi de vivre à Garéoult et nous sommes heureux de vous accueillir dans notre belle ville.

Au travers de ce guide pratique, nous avons recensé toutes les informations utiles concernant les services à votre disposition, les démarches à effectuer et les activités et loisirs à découvrir dans votre commune.

Je vous souhaite en mon nom et en celui de l'ensemble du Conseil Municipal la bienvenue et je reste à votre écoute et à votre disposition pour vous rencontrer.



Très cordialement,

Gérard Fabre

## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



P. 6

- 6 VOS ADJOINTS
- 7 VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX  
VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX  
DE L'OPPOSITION

## VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



P. 9

- 9 LE SERVICE ETAT-CIVIL / ELECTIONS
- 10 LE SERVICE URBANISME

## GARÉOULT EN BREF



P. 8

- 8 PRÉSENTATION

## ENFANCE ET JEUNESSE



P. 11

- 11 LE SERVICE ENFANCE/AFFAIRES  
SCOLAIRES
  - L'accueil des enfants de 2 mois à 4 ans
  - La scolarité
  - Les établissements scolaires
  - La restauration scolaire
  - L'accueil Péri Scolaire
  - L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
  
- 13 LE SERVICE JEUNESSE ET  
COHESION SOCIALE
  - Le Centre Multi Accueil Jules Ferry
  - L'accueil des jeunes de 13 à 17 ans
  - Le Bureau d'information Jeunesse
  - Les permanences assurées au Centre Jules Ferry

## SOLIDARITÉS



P. 15

### 15 LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Un lieu d'écoute et de conseils
- Le plan de prévention Canicule
- l'aide aux déplacements

## SÉCURITÉ



P. 17

### 17 LA POLICE MUNICIPALE

- Ses missions
- La vidéoprotection
- La participation citoyenne
- Les radars pédagogiques
- L'Opération Tranquillité Vacances et la Participation Citoyenne

### 19 LES DEFIBRILLATEURS LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ

## CADRE DE VIE



P. 20

### 20 LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - Garéoult Intervention

- LA COLLECTE DES DECHETS - LE SIVED
- Les déchets Ménagers et le tri Sélectif
  - La collecte des encombrants « Monstres »
  - Le tri des bouchons
  - Le brûlage des végétaux et le compostage
  - La déchetterie

## UNE VILLE À VIVRE



P. 24

### 24 UN PATRIMOINE A DECOUVRIR

### 25 LES PARCS ET JARDINS UNE VILLE FLEURIE

### 26 DES MARCHÉS AUX COULEURS PROVENCALES LES DEPLACEMENTS EN BUS LE CINEMA

### 37 LA BIBLIOTHEQUE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

## UNE VILLE CONNECTÉE



P. 28

**28** VILLE INTERNET@@  
ACCES WIFI GRATUIT

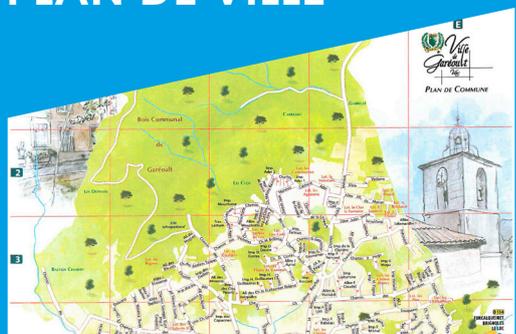
## UNE VILLE ANIMÉE



P. 30

**30** LES FESTIVITES  
**31** RETROSPECTIVE 2017  
**32** LES ASSOCIATIONS

## PLAN DE VILLE



P. 34

**34** LES QUARTIERS  
**35** LE CENTRE VILLE  
**36** LES NUMÉROS UTILES

### Mairie de Garéoult

Place de l'Église  
83136 GARÉOULT  
Tèl : 04 94 04 94 72 / Fax : 04 94 04 81 32  
Courriel : [mairie@gareoult.fr](mailto:mairie@gareoult.fr)  
Site Internet : [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr)



# Une Équipe à votre écoute

## **Gérard FABRE, Maire de Garéoult**

Chevalier de la Légion d'Honneur

Président du C.C.A.S.

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

Membre délégué du Syndicat Mixte de la Provence Verte

**Reçoit sur rendez-vous pris auprès du Secrétariat Général au 04.94.72.87.13 ou par courriel : [mairie@gareoult.fr](mailto:mairie@gareoult.fr)**

## **VOS ADJOINTS** .....

**Lionel MAZZOCCHI**, 1er adjoint délégué au PLU et aux Affaires Scolaires

Membre titulaire : Président du SIVU. Membre titulaire du P.I.D.A.F., de l'Association des Communes forestières du Var, de la Commission de l'Agriculture et de la Réserve Communale de Sécurité Civile

**Alain MONTIER**, Adjoint délégué aux Travaux  
Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

Membre titulaire du Syndicat Mixte de la Pays de la Provence Verte  
Président du Syndicat Intercommunal des Chemins et des Cours d'Eau du Canton de la Roquebrussanne  
Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de Délégation de Services Publics  
Membre suppléant du Syndicat Intercommunal d'Electricité

**Maryse DUPIN**, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Cimetière et aux Affaires Foncières

Membre titulaire de la Commission Urbanisme, de la Commission de l'Agriculture,  
Membre suppléant du Syndicat Intercommunal des Chemins et des Cours d'Eau du Canton de la Roquebrussanne

**Josiane VIAL**, Adjointe déléguée aux Affaires Sociales

Membre titulaire du C.C.A.S., de l'Association Aide et Services à Domicile et de la Réserve Communale de Sécurité Civile

**Nicole TREZEL**, Adjointe déléguée aux Associations et aux Ressources Humaines

Membre titulaire du Comité Technique.  
Membre suppléant du Syndicat Mixte du pays de la Provence Verte

**Gilles TREMOLIERE**, Adjoint délégué aux Finances  
Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission des Finances, de la Commission de Délégation de Services Publics

**Jocelyne WUST**, Adjointe déléguée à la Cohésion Sociale

Conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.  
Membre titulaire du C.C.A.S.  
Membre suppléant de l'Association Aide et Services à Domicile  
Membre suppléant du Syndicat «Pays de la Provence Verte»

**Basile BRUNO**, Adjoint délégué à l'Événementiel, à la Culture et au Patrimoine

Membre titulaire de la Commission d'Urbanisme, de la Commission de l'Agriculture, du C.C.A.S. et de la Réserve Communale de Sécurité Civile

# VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX . . . . .

## André PETRO

### Marie-Laure PONCHON

Membre titulaire du C.C.A.S.,  
Membre suppléant du Comité Technique et du Conseil  
d'administration du Collège Guy de Maupassant  
Correspondant Défense suppléant

### Claudette CAUSSE

Membre titulaire de la Commission des Finances, de la  
Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de  
l'Agriculture. Membre suppléant de la Commission de  
Délégation de Services Publics et du Comité Technique

### Patrick THOMAS

Correspondant Défense Titulaire  
Membre titulaire du SIVU, de la Commission Urbanisme  
et de la Commission des Finances  
Membre suppléant du P.I.D.A.F., de l'Association des  
Communes forestières du Var, de la Commission d'Appel  
d'Offres, du Comité Technique et de la Commission de  
Délégation de Services Publics

### Patrick BONNET

Membre titulaire du S.I.V.E.D. et du C.C.A.S.

### Mireille CORNU

Membre titulaire du Comité Technique et de la  
Commission des Finances  
Membre suppléante de la Commission d'Appel d'Offres,  
de la Commission de Délégation de Services Publics

### Emmanuelle BOTHEREAU

### Alain CUSIMANO

Membre titulaire du S.I.V.E.D. et de la Commission  
d'Urbanisme et du Conseil d'administration du Collège  
Guy de Maupassant. Membre suppléant du S.I.V.U.

### Julienne FABRE

Chargée des relations avec les seniors

### Marcel VULLIEZ

Membre titulaire de la Commission d'Urbanisme  
Membre suppléant du Syndicat Intercommunal  
des Chemins et des Cours d'Eau du Canton de la  
Roquebrussanne et du S.I.V.E.D.

### Michèle de BIENASSIS

Membre titulaire de la Commission de l'Agriculture  
Membre suppléant du syndicat de l'Argens

### Michel LEBERER

Membre titulaire du Syndicat Intercommunal des Chemins  
et des Cours d'Eau du Canton de la Roquebrussanne,  
du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Syndicat  
de l'Argens  
Membre suppléant du S.I.V.E.D., du S.Y.M.I.E.L.E.C. Var et  
du S.I.C.T.I.A.M.  
Membre de la Réserve Communale de Sécurité Civile

## Caroline LUCIANI

### Alain PACE

Membre titulaire de la Commission des Finances et de la  
Commission Communale des Impôts Directs  
Membre suppléant du Syndicat Intercommunal  
d'Electricité  
Membre de la Réserve Communale de Sécurité Civile

# VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION . . . . .

### François HANNEQUART

Membre titulaire de la Commission des Finances, de la  
Commission de l'Agriculture et du Comité Technique  
Membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres  
et de la Commission de Délégation de Services Publics

### Jean-Bernard BREITBEL

Membre titulaire : Commission d'urbanisme et de la  
Commission d'appel d'offres

### Martin LEVASSEUR

Membre titulaire de la Commission de Délégation de  
Services Publics

### Jérôme TESSON

Conseiller municipal

### Nicole SIBRA

Membre titulaire de la Commission des Finances.  
Membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres

### Bernard FONTAINE

Membre titulaire de la Commission d'Urbanisme, de  
l'Agriculture et de la Commission d'Appel d'Offres et  
de la Commission de Délégation de Services Publics.  
Membre suppléant du Comité Technique



# Vos démarches administratives



## VOTRE MAIRIE VOUS ACCUEILLE.....

### DU LUNDI AU JEUDI :

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

**LE VENDREDI :** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

**LE SAMEDI :** de 8h30 à 12h  
( Permanences Etat-Civil )

### HÔTEL DE VILLE

Place de l'Eglise - 83136 GAREOULT  
Tèl : 04.94.04.94.72. / Fax : 04.94.04.81.32.  
Courriel : [mairie@gareoult.fr](mailto:mairie@gareoult.fr) / [gareoult.fr](http://gareoult.fr)

Guide du mariage, guide des démarches funéraires, guide du bon voisinage, plan gratuit de la commune... et bien d'autres informations disponibles à l'accueil de la Mairie.

## LE SERVICE ETAT-CIVIL/ELECTIONS

### Demande d'actes d'état-civil

Aux heures d'ouverture de la mairie ou sur [www.gareoult.fr/Votre Mairie/Vos Démarches](http://www.gareoult.fr/Votre Mairie/Vos Démarches)

Les conditions de délivrance des copies intégrales et des extraits avec filiation des actes de naissance et de mariage ont été modifiées par le décret du 16 septembre 1997.

Pour l'obtention d'un extrait avec filiation,

le nom et le prénom usuel des parents de la personne dont vous demander l'acte doivent impérativement être précisés.

Les demandes doivent être effectuées en mairie, accompagnées de la copie de votre pièce d'identité et de votre livret de famille.

### Carte Nationale d'Identité biométrique

1<sup>ère</sup> demande, modification ou renouvellement.

Depuis le 8 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité sont traitées selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Ainsi, vous pourrez effectuer vos démarches dans l'une des 33 mairies (parmi lesquelles Gareoult) équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes et non plus obligatoirement dans votre seule commune de résidence. Pour effectuer cette démarche, les administrés doivent se connecter sur le site de la ville de Gareoult [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr), afin de faire une pré-demande en ligne, rassembler les documents nécessaires à fournir, et consulter l'agenda pour prendre rendez-vous auprès du service Accueil/Etat-Civil.

La durée de validité d'une carte d'identité est de 15 ans pour une personne majeure et de 10 ans pour une personne mineure.

**ATTENTION ! Un délai de plusieurs semaines est nécessaire pour l'obtention du premier rendez-vous. N'attendez pas le dernier moment pour faire vos démarches.**



## Passeport biométrique

Ouverture du bureau :

Sur rendez-vous uniquement au 04 94 04 94 72

La mairie est équipée d'un bureau spécifique pour délivrer les passeports biométriques.

Trois rendez-vous sont nécessaires : pour obtenir le dossier, le déposer accompagné des pièces demandées et pour le retrait du passeport. La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et lors du retrait du passeport.

Conditions particulières : si vous vous rendez aux Etats-Unis. Plus d'infos sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**ATTENTION!** Un délai de plusieurs semaines est nécessaire pour l'obtention du premier rendez-vous. N'attendez pas le dernier moment pour faire vos démarches.

## Recensement pour la défense

Vous venez d'avoir 16 ans? Vous devez vous faire recenser à la mairie de votre résidence. Cette démarche est obligatoire et indispensable pour obtenir l'attestation de recensement permettant d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous serez alors convoqué à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) à l'issue de laquelle un certificat vous sera remis. Conservez-le précieusement, il vous sera demandé pour vous présenter aux examens et concours (*baccalauréat, permis de conduire,...*)

**Pièces nécessaires :** Carte d'identité, livret de famille, justificatif de domicile.

## NE PAS OUBLIER

- S'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année en cours (*pour pouvoir voter l'année suivante*)

- Faire inscrire votre nouvelle adresse sur :

- votre certificat d'immatriculation (*obligatoire*)

- votre carte de séjour (*obligatoire*)

- vos papiers d'identité (*facultatif*)

- Consulter le site [www.gareoult.fr/Nouveaux résidents](http://www.gareoult.fr/Nouveaux_résidents) pour connaître les démarches à effectuer, certains changements peuvent même être réalisés en ligne !

- S'inscrire à la lettre d'information sur le site [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr) pour recevoir sur ma boîte mail



## DU LUNDI AU MERCREDI :

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

**LE VENDREDI :** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

**ATTENTION : PAS D'ACCUEIL LE JEUDI**

**HÔTEL DE VILLE**

Le service Urbanisme vous accueille, informe et conseille pour toutes les questions ou dépôt de dossiers concernant :

- Les demandes d'autorisation d'urbanisme
- La réglementation en vigueur
- Le Plan Local d'Urbanisme

## Les autorisations d'Urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (*permis de construire, d'aménager...*) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

## Les démarches en ligne

Vous pouvez effectuer les démarches suivantes en ligne, sur le site de la mairie :

[www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr), rubrique : votre ville/services au public/urbanisme

- Demande de certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire, permis d'aménager, permis modificatif, permis de démolir
- Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- Contestation d'une autorisation d'urbanisme
- Taxe d'aménagement



# Enfance et Jeunesse



## LE SERVICE ENFANCE / AFFAIRES SCOLAIRES

**ACCUEIL DU PUBLIC** pour les inscriptions, à l'école, à la cantine, la crèche et le règlement des factures correspondantes.

**LUNDI, MARDI, JEUDI** : de 14h à 16h

**MERCREDI** : de 9h à 11h et de 14h à 16h

**VENDREDI** : de 9h à 11h

**SUR RENDEZ-VOUS** : si incompatibilité d'horaires (inclus le samedi de 9h à 12h)

**HÔTEL DE VILLE**

Place de l'Eglise - 83136 GAREOULT

04.94.72.87.06.

Courriel : familles@gareoult.fr

Encadré par un personnel diplômé et compétent, l'enfant évolue dans un milieu adapté à ses besoins et bénéficie de tout le matériel nécessaire à son bien-être et à son développement. Les tarifs appliqués aux familles sont établis en fonction du quotient familial selon le barème de la CNAF. Depuis octobre 2012, les couches sont fournies par la crèche pendant le temps d'accueil des enfants.

### Types d'accueil

- **Un ACCUEIL REGULIER**, correspondant à une inscription à l'année sur des périodes fixes pour les parents qui travaillent

- **UN ACCUEIL OCCASIONNEL** en fonction des places disponibles

- **UN ACCUEIL D'URGENCE**, pour répondre aux besoins ponctuels des familles (*maladie par exemple*) sur une période très limitée.

Les personnes qui souhaitent un autre mode de garde peuvent consulter la liste des assistants maternels agréés résidant sur la commune sur le site internet de la ville : [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr) rubrique votre quotidien/vos enfants/les tout-petits.

### Vous trouverez au service Enfance/Affaires Scolaires, les informations suivantes :

- Fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire
- Restauration des écoles maternelle et élémentaire
- Transports scolaires
- Accueil périscolaire pour les 3/12 ans
- Crèche
- Accueil de loisirs sans hébergement pour les 3/12 ans

### L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 2 MOIS À 4 ANS

**DU LUNDI AU VENDREDI** : de 7h30 à 18h15

**STRUCTURE MULTI ACCUEIL :**

**LES PITCHOUNETS DE GARÉOULT**

Place Jules Ferry - 83 136 GAREOULT

Tél : 04 94 80 94 93

Depuis 2016, la structure Multi Accueil «Les Pitchounets de Garéoult» est gérée par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte. D'une capacité de 24 berceaux, elle accueille des enfants de 2 mois et demi à 4 ans, dont les parents résident sur la commune.



## LA SCOLARITÉ

### Ecole maternelle Marie Chabaud

Boulevard du Mourillon - Tél : 04.94.04.99.05.

Directrice : Mme Pascale CATOIRE-HUC

### Ecole élémentaire Pierre Brossolette

Avenue du Dr Bosio - Tél : 04.94.04.05.30.

Directrice : Mme Agnès SOUZY

### Collège Guy de Maupassant

Avenue du Dr Bosio - Tél : 04.94.04.80.49.

Principale : Mme Jacqueline PEQUINOT

## La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire est destiné aux enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle, puis par examen des demandes au cas par cas, dans la limite des places disponibles. L'inscription est obligatoire et valable pour l'année scolaire en cours. Le prix du repas est de 3,31 € pour les enfants habitants Garéoult.

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie et à remettre au service Enfance/Affaires scolaires accompagné des pièces demandées ou à télécharger sur le site [gareoult.fr](http://gareoult.fr).

**Seuls les enfants fréquentant l'accueil de Loisirs sans hébergement peuvent manger à la cantine le mercredi.**



Restauration scolaire

## Deux formules sont proposées :

- **Inscription à titre permanent** pour des jours fixes valables toute l'année

- **Inscription à titre occasionnel** : En raison des délais de commande des repas, il est impératif de s'inscrire la semaine précédant le repas, jusqu'au mardi midi au plus tard.

Les enfants de l'école maternelle Mademoiselle Chabaud déjeunent dès 11h45 dans la salle de restauration jouxtant l'école, dans le bâtiment de Notre Dame de Bon Secours, en un seul service.

Les enfants de l'école élémentaire Pierre Brossolette déjeunent dans le restaurant scolaire à l'intérieur de l'école, en deux services.

## NE PAS OUBLIER :

- Régler ma facture en ligne par carte bleue sur le site [gareoult.fr/Portail Famille](http://gareoult.fr/Portail Famille) (ou par chèque ou espèces directement en mairie, auprès d'un agent des Affaires Scolaires).

- S'inscrire à la lettre d'information numérique envoyée par le service des affaires scolaires, et destinée aux parents.

- Payer les frais de garde (*péri scolaire et accueil de loisirs hors repas*) en tickets CESU pour mon enfant jusqu'à 6 ans.

- Signaler au service Enfance/ Affaires Scolaires de la mairie et à la direction de l'école toute allergie, intolérance alimentaire ou problème médical dont pourrait souffrir mon enfant pour la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé.

## l'Accueil péri scolaire

L'accueil péri scolaire est assuré par la Fédération des Œuvres Laïques 83, organisme avec lequel la Mairie a signé une convention de prestation.

Les enfants scolarisés sont pris en charge de 7h à 8h20 le matin et de 16h à 19h le soir.

Pour qu'une aide aux devoirs soit apportée aux enfants scolarisés à l'école élémentaire, vous devez en faire la demande au moment de l'inscription.

Le règlement en tickets CESU est accepté pour les frais de garde (*péri scolaire et accueil de loisirs sans hébergement*) des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.



Aide aux devoirs

## L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ENFANTS DE 3 À 12 ANS «LE VILLAGE AUX SOURIRES»

**ODEL VAR** - Accueil et inscriptions  
Équipe de direction : Françoise BOIDIN  
et Benjamin BARRET : 06 20 38 39 55  
Courriel : al.gareoult@odelvar.com

**Accueil des enfants** (de 3 à 12ans scolarisés)  
- Le mercredi en période scolaire, à la journée (7h/19h maximum) ou demi-journée sans repas (7h/11h)  
- Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h à 19h maximum (*hors jours fériés*)

L'Accueil de Loisirs est assuré dans l'enceinte de l'école maternelle Marie Chabaud. De nombreuses activités encadrées par des animateurs diplômés y sont proposées.



**Les dossiers d'inscription** sont à retirer sur place ou à télécharger sur [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr) et à retourner accompagnés des pièces justificatives lors des jours de permanence :  
**LE MARDI** : de 9h à 12h / le mercredi : de 13h30 à 16h  
**DU LUNDI AU VENDREDI** : de 17h à 18h30.

### **Périodes d'ouverture**

- Vacances de la Toussaint : 2 semaines d'ouverture
- Vacances de Noël : 1 semaine d'ouverture sur les 2
- Vacances de Février : 2 semaines d'ouverture
- Vacances de Pâques : 2 semaines d'ouverture
- Vacances d'été : le centre est fermé la 3<sup>ème</sup> semaine puis ouvert à partir du lundi précédent la rentrée scolaire.

## LE SERVICE JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

### **CENTRE MULTI ACCUEIL JULES FERRY**

Place Jules Ferry - 83136 Garéoult  
Tél : 04 94 80 94 90  
Courriel : [service-jeunesse@gareoult.fr](mailto:service-jeunesse@gareoult.fr)

**LUNDI** : de 14h à 18h

**DU MARDI AU VENDREDI** : de 9h à 12h et de 14h à 18h

### **Le Centre Multi Accueil Jules Ferry**

Le Centre Multi Accueil Jules Ferry regorge d'informations et d'activités en tous genres.

Il est composé d'une grande cour, d'un Bureau Information Jeunesse, d'un espace docs et infos, d'un espace emploi, de 3 bornes internet gratuites, d'une salle de permanence, d'un foyer des jeunes, d'une salle cyber, d'une salle de temps calme, d'un espace détente-cuisine, d'une salle d'atelier et des bureaux administratifs.

Le Centre Multi Accueil travaille également en étroite collaboration avec les équipes enseignantes des établissements scolaires pour proposer aux enfants des actions de sensibilisation et de prévention sur différents sujets (*Journée de l'Europe, semaine de la prévention routière, les gestes qui sauvent...*).

### **L'accueil des jeunes de 13 à 17 ans**

Un programme d'activités variées, animées par des animateurs diplômés, ainsi que des sorties à prix modiques y sont proposés.

Durant les vacances scolaires, le centre ados ouvre également ses portes aux enfants résidant chez leurs grands-parents garéoultais.

### **Des animations pour tous**

Le service Jeunesse participe également à l'animation de la ville en proposant des manifestations ouvertes à tous les enfants telles que le carnaval et son grand défilé ou encore la soirée Halloween, la piscine en folie ou la Fête de la Musique.



## LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE (B.I.J.)

### **CENTRE MULTI ACCUEIL JULES FERRY**

Place Jules Ferry - 83136 Garéoult

**LUNDI** : de 14h à 18h

**DU MARDI AU JEUDI** : de 9h à 12h et de 14h à 18h

**LE VENDREDI** : de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Renseignements sur les dispositifs d'aides, retrait de dossiers, accompagnement pour mener à bien les démarches relatives à l'emploi, la formation, les études ou les déplacements à l'étranger, centre de documentation... le Bureau Information Jeunesse situé au Centre multi accueil Jules Ferry propose un accueil personnalisé, anonyme et gratuit. Il dispose d'une borne WIFI gratuit et d'ordinateurs en accès libre permettant de se connecter à internet. Lieu d'informations ouvert à tous, il s'adresse aux collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi mais aussi aux éducateurs et parents.



Accueil du BIJ

### **Je veux des Infos**

#### **ENSEIGNEMENTS :**

Liste des établissements, bourse d'apprentissage, filières scolaires...

#### **MÉTIER :**

Santé, social, commerce, technique, artistique, animation, armée...

#### **EMPLOI :**

La Mission Locale, le Pôle Emploi, Retravailler Provence, formation, réglementation...

**SPORT :** Associations, clubs sportifs...

**LOISIRS :** Centre de Loisirs, équipements culturels...

#### **ÉTRANGER :**

Emploi et études à l'étranger, pays européens,...

**SOCIÉTÉ ET VIE PRATIQUE :** Logement, santé, démarches administratives,...

## PERMANENCES ASSURÉES AU CENTRE JULES FERRY

**Attention :** jours et horaires susceptibles d'évoluer en fonction des organismes

Renseignez-vous au 04 94 80 94 90 avant de vous déplacer.

Parce qu'il n'est pas toujours facile de se déplacer hors de la ville, de nombreuses permanences vous permettent de bénéficier de services de proximité :

**POLE EMPLOI :** 2ème mardi du mois de 9h30 à 12h et de 14h à 16h (*sur rendez-vous*)

**MISSION LOCALE :** C'est un service public d'injection professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle les accompagne sur l'élaboration de leur projet professionnel, la formation, elle fait le lien entre les jeunes et les entreprises, mobilise les partenaires sur le logement, la santé et la sécurité financière.

**Lundi et jeudi :** de 14h à 17h (*sur rendez-vous*)

**SERVICE EMPLOI** un jeudi sur 2 (*sur inscription*)

**CEDIS (Centre Départemental pour l'Insertion Sociale) :**

Il reçoit les bénéficiaires du RSA, il participe à la mise en œuvre de la politique d'insertion du département du Var. il intervient notamment dans l'élaboration des contrats d'insertion, l'accompagnement des allocataires, le repérage des besoins et l'élaboration de l'offre d'insertion. **Le Cédis** a pour mission de promouvoir et de gérer toute action d'insertion destinée à favoriser l'insertion des personnes en difficulté.

Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h (*sur rendez-vous*);

**INITIATIVE VAR :** C'est un service d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise. Les porteurs de projet sont accueillis, conseillés et accompagnés tout au long de leur parcours (*avant, pendant et après le développement de leur projet*) et des possibilités de financement leur sont proposées. La proximité d'acteurs par secteur d'activité est privilégiée.

Une fois par mois le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (*sur rendez-vous*).

### **MAISON DE L'EMPLOI :**

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h

(*sur rendez-vous*)

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h pour des ateliers collectifs (*sur rendez-vous*)

2<sup>ème</sup> jeudi du mois, présence de 2 personnes du dispositif DEFIE

### **MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SGA:**

Une assistante principale de service social reçoit les ressortissants du Ministère de la Défense : retraités civils et militaires, veuves et veufs, orphelins, personnes en fin de contrat et personnes isolées. Elle améliore la qualité de l'accompagnement social des ressortissants de l'ASD, permet un accès facile à l'information, développe le travail en coordination avec les partenaires locaux, permet de rompre l'isolement et d'améliorer les conditions de vie quotidienne.

Le 3ème mardi de chaque mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous.

**PSYCHOLOGUE :** le mercredi après-midi en fonction des demandes

# Solidarité



## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.....

### CCAS

Square Jean Jaurès - 83 136 GAREOULT

Adresse postale : Hôtel de Ville

Place de l'Eglise - 83 136 GAREOULT

Tél : 04 94 72 87 12 / Fax : 04 94 80 87 16

Courriel : ccas@gareoult.fr

**DU LUNDI AU JEUDI** : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

**VENREDI** : de 8h30 à 12h

### Un lieu d'écoute et de conseil

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour vocation d'être à l'écoute de toute personne en difficulté sur la commune, que ces difficultés soient d'ordre financier, administratif ou moral...

Une salle d'attente et un bureau séparé permettent de vous recevoir en toute discrétion. Nous vous rappelons que seul le C.C.A.S. à vocation de service public et qu'il garantit la confidentialité et la prise en charge réelle de vos problèmes, sans contrepartie financière.

### Le CCAS vous accompagne dans vos démarches pour :

- La constitution du dossier de demande du R.S.A. (*Revenu de Solidarité Active*).

Pour savoir si vous pouvez bénéficier du R.S.A. vous pouvez effectuer un test de simulation en cliquant sur le lien [www.rsa.gouv.fr](http://www.rsa.gouv.fr) puis télécharger le dossier et le déposer au C.C.A.S.

- La constitution de dossier de demande d'A.P.A. (*Aide Personnalisée pour l'Autonomie*)

- L'aide sociale pour l'hébergement des personnes âgées et handicapées

- L'aide juridictionnelle

- Les demandes de logements sociaux

- La constitution des dossiers M.D.P.H. (*Maison*

*Départementale pour handicapés*) anciennement COTOREP

- Les dossiers de C.M.U. (*Couverture Maladie Universelle*) en partenariat avec la CPAM

- Inscription sur le fichier canicule

### Le plan canicule

Chaque année la commune active le plan de prévention canicule du 1er juin au 31 août. Le Maire a en charge de recenser les personnes âgées fragiles (*plus de 65 ans*) ou isolées ainsi que les personnes handicapées dans un registre. Ceci afin d'assurer un suivi et un soutien de ces personnes en cas de déclenchement d'une alerte canicule. Un courrier est adressé chaque personne concernée courant juin.

Plus d'infos : Canicule Info Service

0 800 06 66 66 de 8h à 20h, appel gratuit depuis un poste fixe.

**PLAN DÉPARTEMENTAL CANICULE**  
**DÉCLENCHEMENT DU NIVEAU 3**  
**« ALERTE CANICULE »**

MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER  
DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES  
BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU  
MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS - FERMER LES VOLETS LE JOUR  
MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE  
NE PAS BOIRE D'ALCOOL  
ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES  
**EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15**

### Unité Territoriale et Sociale (UTS) de la Provence verte / Permanence des assistantes Sociales

Les assistantes sociales du Centre de Solidarités de Brignoles assurent des permanences dans le local du Conseil Départemental situé au 4 place de la Mairie (à côté de la boucherie Etienne).

Sur rendez-vous uniquement au 04 83 95 42 30

### Vous pouvez également les rencontrer en prenant rendez-vous sur Brignoles à l'adresse suivante :

Rond-Point Mireille – 54 Avenue du Docteur Barbaroux  
83170 BRIGNOLES

Tél : 04 83 95 42 30

## Protection Maternelle et Infantile (PMI)

### Siège de la PMI :

5 place du Palais de Justice 83170 BRIGNOLES

Tél. : 04 83 95 36 12

**Responsable :** Docteur Colette COTILLEC

**Du lundi au vendredi :** de 9h à 12h et de 14h à 17h

Des permanences sont assurées dans le local du Conseil Départemental situé au 4 place de la Mairie (à côté de la boucherie Etienne), tous les mardis matins de 10h à 12h.



## L'AIDE AUX DÉPLACEMENTS : LE MINI BUS . . . . .

**INSCRIPTION** auprès du secrétariat des Services Techniques au 04 94 80 94 99

**TRANSPORT ASSURÉ : LE MARDI ET LE JEUDI MATIN**

Ce service de transport gratuit en minibus 9 places, est proposé à la demande sur inscription. Il vous permet de vous rendre au marché du mardi matin, à la mairie, à la Poste, à la banque et au Centre Commercial «Clapiers Longs» le jeudi matin.



# Sécurité



## LA POLICE MUNICIPALE

Place du Général de Gaulle - 83 136 GARÉOULT

Tél : 04 94 80 94 94 / Fax : 04 94 78 35 26

Courriel : pm@gareoult.fr

**DU LUNDI AU JEUDI** : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

**VENDREDI** : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

**SAMEDI** : de 8h30 à 12h

La police municipale a pour rôle d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Une patrouille circule en dehors des heures de bureau, de façon aléatoire en fonctions des besoins.

### Ses Missions

- Surveillance des abords des établissements scolaires
- Prévention de proximité et de contact avec la population
- Surveillance de la voie publique et des lieux publics
- Contrôle de la circulation et du stationnement, respect de la zone bleue, suivi des stationnements abusifs et l'enlèvement des véhicules épaves
- Rédaction et contrôle de l'application des arrêtés municipaux
- Opération tranquillité vacances
- Police des manifestations municipales
- Police de l'environnement, lutte contre les nuisances sonores, pollutions diverses
- Réglementation relative aux chiens «dangereux», au permis de chasse et à l'ouverture des débits de boissons

### La vidéoprotection

Pour votre sécurité, la ville est équipée de caméras de surveillance. Installées dans un but de prévention, elles apportent un sentiment de sécurité à la population. De plus, les images enregistrées permettent une

intervention plus rapide et plus efficace lors d'infraction, de dégradations ou de délits.

### La participation citoyenne

Engagée il y a plusieurs mois, la réflexion autour du dispositif «Participation Citoyenne» a abouti le 24 février 2017, à la signature du protocole de mise en œuvre associant les différents partenaires concernés : la Mairie représentée par sa Police Municipale, la Sous Préfecture, la Brigade de Gendarmerie. Cette initiative a pour but d'encourager les habitants d'un même quartier à être acteurs de leur sécurité en mentionnant à la Gendarmerie tout événement jugé inhabituel ou suspect.

Loin de se substituer aux forces de l'ordre, ce dispositif de proximité dont la Ville de Garéoult est la première signataire sur les 123 villes varoises couvertes par la Gendarmerie, offre également être l'occasion de resserrer les liens et de favoriser la solidarité entre voisins. Plusieurs quartiers de la commune sont concernés.



## Opération tranquillité vacances

Pour que vos vacances puissent se passer en toute sérénité, la Police Municipale se tient à votre disposition pour vous faire bénéficier de l'opération « Tranquillité Vacances ». Pendant votre absence, en fonction des disponibilités des policiers municipaux et ruraux, des patrouilles de surveillance sont effectuées pour tenter de dissuader tout individu malveillant.



Pour tout renseignement ou complément d'informations sur le dispositif « Tranquillité Vacances » :  
Police Municipale de Garéoult  
Place du G1 de Gaulle / Tél. 04 94 80 94 94.

## Les radars pédagogiques

Afin d'inciter les conducteurs à une plus grande vigilance, la municipalité s'est également dotée de deux radars pédagogiques dont l'un situé aux abords des établissements scolaires incitant le conducteur à ralentir.

## Stationnement et mise en fourrière

De nombreuses places de parking gratuites sont à votre disposition dans toute la ville.

Ponctuellement, des arrêtés de stationnement affichés aux abords des parkings vous informent de l'impossibilité de garer votre véhicule sur les places indiquées (*marché hebdomadaires, festivités,...*).

Soyez vigilants car les véhicules gênants sont mis en fourrière.

Une convention a été signée avec le SARL BC AUTO, sise Z.I. Les Consacs à Brignoles (Tél/Fax : 04 94 59 90 94) pour l'enlèvement, le gardiennage et la rétrocession de véhicules abandonnés ou gênants la circulation sur les voies publiques.

## ATTENTION :

Pour récupérer votre véhicule, vous devez tout d'abord vous rendre au poste de Police Municipale qui vous délivrera un récépissé.

Frais d'enlèvement : 110 euros TTC

Frais de gardiennage : 4,60 € TTC / jour

## Nuisances sonores

L'utilisation d'outils de jardinage tels que tondeuse, tronçonneuse, ou de bricolage, est susceptible de causer une gêne pour le voisinage.

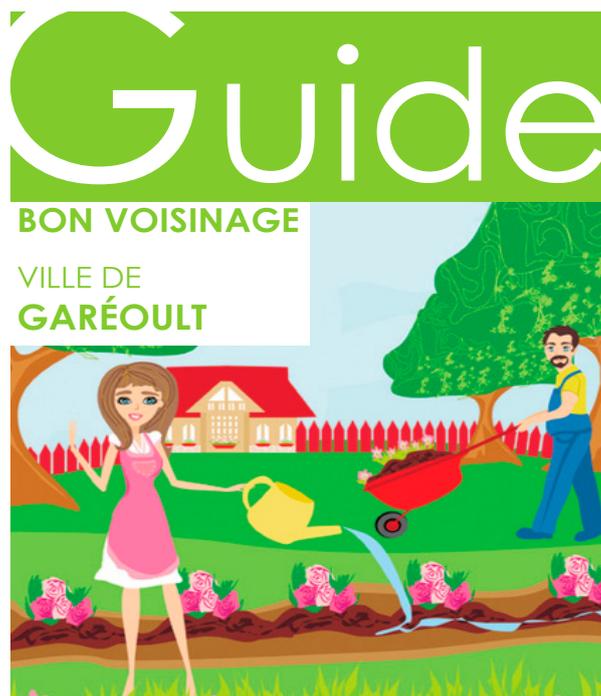
Leur usage est donc limité par arrêté préfectoral aux jours et horaires :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Un **Guide du bon voisinage** est à votre disposition à l'accueil de la Mairie. Il peut également être consultable en ligne sur le site [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr) rubrique votre quotidien/publications et guides



[www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr)



## Les défibrillateur

Des défibrillateurs semi-automatiques ont été mis en place dans différents endroits de la commune :

- A l'accueil de l'Hôtel de Ville et son agrandissement
- Au Complexe sportif et au stade Matraglia
- A la Maison de Garéoult (*Place du Général de Gaulle*)
- Au Centre Multi-accueil Jules Ferry
- Au Centre Technique Municipal
- A la Piscine Intercommunale
- Dans la ZAC Le Tilleul d'Alfred
- A côté de Var Assistance (*Bd Louis Bremond*)
- Dans la salle de Musculation (*Bd Etienne Gueit*)

Renseignements

en Mairie

Tél : 04 94 04 94 72



# LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ

Organisation municipale créée en 2006, la réserve communale de sécurité civile est placée sous l'autorité du maire.

Elle est constituée de personnels bénévoles entrant dans le cadre de la réquisition nécessaire au plan local, pour faire face aux catastrophes naturelles, accidents majeurs, évènements exceptionnels susceptibles de nécessiter des interventions et une assistance aux résidents de la commune.

La sécurité civile locale est mise en alerte et en action sur décision de l'autorité territoriale, le maire ou le maire adjoint présent lors de tels évènements.

Plusieurs missions peuvent lui être assignées en collaboration avec les services compétents : gendarmerie, police municipale, services techniques de la ville, élus locaux.

- mise en sécurité des personnes et des biens,
- prise en charge de personnes en difficulté lors d'inondations, tempête de neige, incendie,
- accidents majeurs,
- recherche de personnes disparues, etc...
- rondes dans les quartiers en période estivale
- surveillance lors des manifestations extérieures

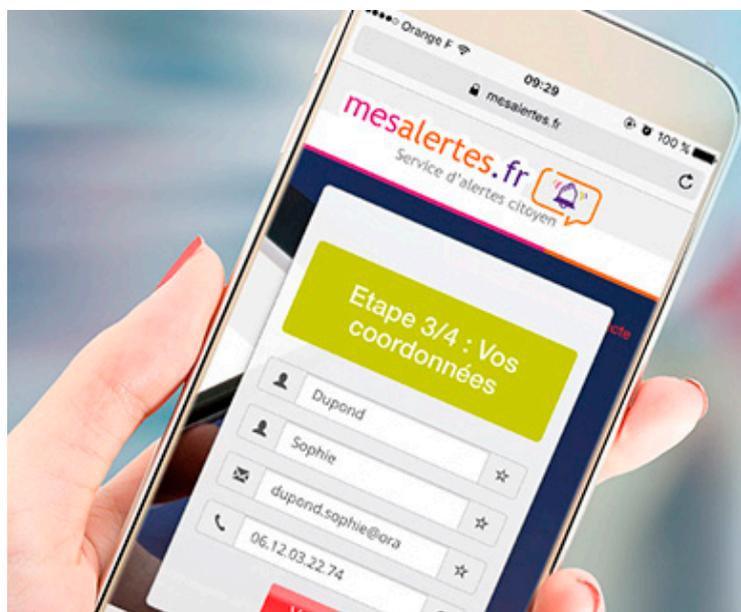
Vous reconnaîtrez les personnels de la sécurité civile communale à leur tenue identifiée et à leur véhicule tout terrain équipé pour faire face aux à ces situations, sachant que dans ce cadre, une cellule de crise est installée en mairie et au centre technique municipal.

En période estivale, l'un des principales missions de la réserve la Réserve Communale de Sécurité Civile, est de sillonner le bois garéoultais pour faire respecter les conditions d'accès au massif et sensibiliser les promeneurs sur les comportements à adopter pour éviter tout risque d'incendie. Car l'été, avec les conditions de sécheresse et le vent, la moindre imprudence (*cendre de cigarette étincelle, ...*) peut mettre le feu à la végétation et mettre en peril les biens et les personnes.

Avant de vous rendre (*en véhicule non motorisé ou à pieds uniquement*) dans l'un des massifs varois, vérifiez que celui-ci n'est pas interdit en consultant la carte matérialisant le niveau de risque d'incendie par massif sur : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr) mise à jour chaque soir vers 19h.



2 membres de la Réserve communale de sécurité Civil en patrouille



   
Service d'alertes citoyen

Recevez les alertes de la ville  
par SMS ou par Mail !

# Cadre de vie



## LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Impasse Emile Zola - 83136 Garéoult  
Tél : 04.94.80.94.99

**DU LUNDI AU JEUDI** : de 8h à 12h et de 13h00 à 16h30

**VENDREDI** : de 8h à 12h et de 13h00 à 16h

### GARÉOULT INTERVENTION

Ce service municipal rattaché au service technique contribue à la préservation de notre cadre de vie, en mettant en place une démarche de progrès en matière de propreté et de sécurité urbaine.

#### **Ses missions**

- Réagir à un évènement courant pour répondre rapidement aux sollicitations des garéoultais, en matière de voirie, d'éclairage public, d'espaces verts, de dépôts de déchets sauvages, de signalisation défectueuse...
- Gérer les situations de crise : neige, pluie, verglas, incendie... en partenariat avec la réserve communale de sécurité civile.
- Participer à la gestion de crise majeure (*type pandémie*)

Déneigement et salage par les services Techniques



## LA COLLECTE DES DÉCHETS - LE SIVED

Hall 5 - Quartier de Paris, Rte du Val - 83170 BRIGNOLES  
Tél. : 04.98.05.23.53/ Courriel : sived@sived83.com  
Site internet : [www.sived83.com](http://www.sived83.com)

Syndicat Intercommunal à vocation unique, le S.I.V.E.D. a pour compétence l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Il regroupe 16 communes associées dans un seul objectif : gérer au mieux tous les déchets en limitant les coûts tout en préservant l'environnement.

Les renseignements concernant la collecte sur votre commune peuvent également être demandés en mairie.

### LES DÉCHETS MÉNAGERS / LE TRI SÉLECTIF

Le mode de collecte varie selon l'endroit où se trouve votre résidence.

#### **Dans le Village**

Ramassage au porte à porte

Jours de collecte des sacs noirs :

lundi, mardi, jeudi et samedi

Jour de collecte des sacs jaunes :  
samedi matin

Distribution des sacs jaunes (*gratuit*) :

A l'accueil de la mairie / Premier mardi et samedi du mois : de 9h30 à 12h.

Pour obtenir un container individuel de 120 litres, renseignez-vous à l'accueil de la mairie.

La collecte débutant à 5h, les sacs ou les collecteurs individuels doivent être sortis la veille au soir, le plus tard possible. Ils doivent être mis devant votre porte d'entrée. Les collecteurs doivent impérativement être retirés de la voir publique après le collecte.

Pour le bien-être de tous, nous vous remercions de ne pas déposer les sacs dans la journée pour éviter la création d'un point «sale» peu agréable à regarder.

### Je mets dans mon sac jaune :

- LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE
- LES BOUTEILLES METALLIQUES  
(conserves, cannettes)
- LES CARTONNETTES, LES BRIQUES,...

Deux containers enterrés sont également à votre disposition place Gueit. Vous pouvez y déposer vos sacs d'ordures ménagères (sacs de moins de 50 litres).

### En dehors du village

Dépôt aux containers présents dans les quartiers

- **CONTAINERS A COUVERCLE VERT** : déchets ménagers habituels

- **CONTAINERS A COUVERCLE JAUNE** : déchets recyclables (bouteilles en plastique, boîtes métalliques, conserves, cannettes, petites boîtes en carton, briques,...)

Les jours de collecte varient selon les quartiers :

**JOURS DE COLLECTE** : lundi, mercredi et vendredi

Rue des Molières, avenue du Père Popieluszko, rue des Gendarmes d'Ouvéa, chemin du Pigeonnier et avenue du Dr Bosio.

**JOURS DE COLLECTE** : lundi, mercredi et vendredi

Quartier des Fleurs, quartier des Arbres, quartier des Chaberts

**JOURS DE COLLECTE** : mardis, jeudis et samedi matin

Quartier des Ecrivains, quartier des Aviateurs

Des **COLONNES VERRE PAPIER** sont également à votre disposition :

Avenue Le Bellegou, près des cours de tennis

Parking Jean Monnet, près de la Maison de retraite Plénitude

Avenue du Docteur Bosio, près du Collège Guy de Maupassant

Chemin André Malraux

Chemin des Clos

Chemin Ste Colombe

Chemin de Précauvel

Chemin des Chaberts

Parking Casino

Et des **COLONNES VÊTEMENTS** :

Parking du Collège

Tennis

Maison de Retraite

## LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### «(MONSTRES)»

La collecte a lieu le premier mercredi de chaque mois. Ce service est gratuit, il suffit de vous inscrire à l'accueil de la mairie, au moins une semaine à l'avance en raison des nombreuses demandes.

S'il s'agit d'un service gratuit, l'enlèvement des encombrants répond tout de même à certaines conditions et ne doit pas être considéré comme acquis. En effet, avant de sortir des objets volumineux sur la voie publique, il convient au préalable de s'inscrire à l'accueil de la Mairie pour bénéficier du service d'enlèvement proposé le 1er mercredi du mois.

Attention, le dépôt sauvage de poubelles ou d'objets sur la voie publique est passible d'une amende de 135€.

### LE TRI DES BOUCHONS EN PLASTIQUE

En triant vos bouchons en plastiques vous aidez à offrir un fauteuil handisport à un sportif handicapé, avec l'association HANDIBOU.

### Les points de collecte ouverts au public sur la commune

- Service Jeunesse (Centre Jules Ferry, Pl. J. Ferry, Bd E. Gueit)

- Complexe Sportif Paul Émeric (Av. du Dr Bosio)

- Les établissements scolaires :

Ecole maternelle Marie Chabaud (Boulevard du Mourillon)

Ecole élémentaire Pierre Brossolette (Avenue du Dr Bosio)

Collège Guy de Maupassant (Avenue du Dr Bosio)



### Pour plus de renseignements :

La Bastide Saint Pierre (C.A.T)

Tél : 04 94 33 80 39

courriel : labastidesaintpierre@wanadoo.fr

# LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX ET LE COMPOSTAGE

**ATTENTION** : L'emploi du feu pouvant entraîner des conséquences désastreuses sur la végétation et les habitations, il est strictement réglementé. Aussi, il est important de se rapprocher de la Police Municipale avant d'entreprendre de brûler des végétaux, même dans un espace privé. Celui-ci est d'ailleurs soumis à déclaration jusqu'au 31 mars. Le non-respect de la réglementation et des mesures de prudence peut entraîner une verbalisation et une amende allant jusqu'à 90 €.

En dehors des périodes de brûlage autorisées, les déchets verts doivent être emmenés à la déchetterie. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le SIVED fourni aux foyers intéressés un composteur individuel. Le compost issu des bio-déchets sert d'amendement organique pour enrichir les sols. Il est fréquemment utilisés pour les potagers, les jardins (*pelouse, fleurs etc.*), les cultures (*vignes, vergers, etc.*) et la fabrication de terre végétale. Plus d'infos : [www.sived83.com](http://www.sived83.com)

Pour accéder à la déchetterie, un badge est nécessaire. Il vous sera remis gratuitement en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

## Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT							
		A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT		TOLÉRÉ				
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT							
				1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de :	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)		POSSIBLE sauf si 1 ou 2	<b>1</b> <b>INTERDIT</b> Les jours de vent de plus de <b>40 km/h</b> 	<b>2</b> <b>INTERDIT</b> pendant les épisodes de <b>pollution de l'air</b>
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)		POSSIBLE sauf si 1 ou 2			
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1				POSSIBLE sauf si 1			

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

**POSSIBLE sauf si 1 ou 2** et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : [www.atmopaca.org](http://www.atmopaca.org))

Informations et imprimés sur le site internet : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)



Les enfants des écoles maternelle et élémentaire de sont sensibilisés au compostage et au tri des déchets. Ils disposent également d'un petit potager.

# LA DÉCHETTERIE

## Espace TriS du Loouron

D554 entre Garéoult et la Roquebrussanne

Tél : 04 98 05 23 53

Courriel : sived@sived83.com



Espace TriS du Loouron

### Horaires d'ouverture

	Horaires d'hiver (octobre à février)	Horaires d'été (mars à septembre)
Du lundi au vendredi	de 8h00 à 17h00	de 7h30 à 17h30
Samedi	de 8h30 à 17h00	de 8h00 à 18h00
Dimanche	de 8h30 à 12h30	de 8h00 à 13h00

### Matériaux acceptés

Déchets verts	Métaux
Bois traités	Cartons
Gravats/inertes	Piles
Pneus (maxi 4 / mois)	Cartouches d'encre
Déchets dangereux	Ampoules électriques nouvelles, tubes, néons...
Textiles	Déchets d'équipements électriques et électroniques
Huile de vidange	Encombrants non valorisables
Bateries	

# Une ville à vivre



## SERVICE CULTURE ÉVÉNEMENTIEL

### HÔTEL DE VILLE

Place de l'Eglise - 83136 GAREOULT  
Tél : 04 94 72 87 08  
Courriel : communication@gareoult.fr

### UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR

#### Le Four Banal

Situé place Gueit en Centre Ville, ce four communal à bois, vieux de plus de 500 ans, est remis en activité deux fois par an pour l'élaboration de fournées assurées par les bénévoles : lors de la semaine de Noël, mais aussi à l'occasion de la fête de la Saint-Jean. La recette de la vente de ce pain au bon goût d'autrefois est intégralement reversée aux associations caritatives de la ville.

#### La Nécropole Gallo-Romaine

Découverte en 1988 par un Garéoulais, cette nécropole renferme des vestiges et un sarcophage visibles en Mairie pendant les horaires d'ouverture.

#### l'Église Saint-Étienne

L'église de Garéoult, a été construite et consacrée en 1048 sous le vocable de Notre-Dame ou Sainte-Marie. À l'heure actuelle, on peut découvrir une copie d'un célèbre tableau du Titien, intitulé «la mise au tombeau» ainsi qu'un très beau retable de style baroque : le retable de Saint-Eloi. On y voit également dans son cœur de pierre, l'élément le plus moderne qui est un tabernacle dont l'ornement allie gothique et roman.

#### Les Fontaines

Les 9 fontaines du village datent principalement du XIXème siècle, à l'exception de celle des quatre saisons, située place de la mairie, qui est plus ancienne. Elles sont alimentées par la source Saint-Médard puis se déversent dans la rivière de l'Issole.

### La Chapelle Saint-Félix

**JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE** (entrée libre) :

**DU 15 SEPTEMBRE AU 15 JUIN :**

les mardis et vendredi de 14h à 16h

**DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE :**

les mardis et vendredi de 16h à 18h



La Chapelle Saint-Félix

### Accès par le Chemin des Clos au niveau de la source Saint-Médard.

Entièrement restaurée de 2012 à 2014, la Chapelle Saint-Félix, surplombant la ville, est le témoin d'un riche passé. Construit en 1885 par les habitants en l'honneur du Saint ayant sauvé le village du Choléra, les visites sont aujourd'hui pris en charge par l'Association des Amis de Saint-Félix. Chaque premier dimanche de septembre, une procession est organisée en l'honneur du Saint sauveur.

### Renseignements :

Les Amis de Saint Félix

Marie-Louise ARNOUX, Présidente

06 08 88 19 98

Nicole BRUNO, Vice-Présidente

04 94 04 00 61 ou 06 25 59 26 25

## Le Moulin à huile

Jusqu'en 2012, le moulin à huile construit vers 1 500 et actionné à l'origine par des chevaux se trouve dans la partie basse d'une habitation de la rue Aschieri (près de l'église) dans sa configuration d'origine. Entre 2005 et 2014, avec l'accord du propriétaire des lieux, le service tourisme de la ville organisait des visites dans cet espace qui restait néanmoins privé.

En 2014, après la vente de l'immeuble, la municipalité soucieuse de ne pas perdre ce patrimoine témoin du passé du village, obtient l'autorisation de faire démonter l'ensemble des machines par le tailleur de pierre garéoultais, aidé dans sa tâche par le service technique municipal.

Depuis, les éléments du moulin sont stockés et un projet visant à le reconstituer est à l'étude.

## Les randonnées

Que ce soit à pied ou à vélo, plusieurs randonnées balisées vous permettent de découvrir les hauteurs de la ville. Les parcours sont disponibles en mairie et sur [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr) rubrique Tourisme / Randonnées. Attention toutefois, l'accès aux massifs étant réglementé en période de sécheresse et de fortes chaleurs. Avant de vous rendre (en véhicule non motorisé ou à pieds uniquement) dans l'un des massifs varois, vérifiez que celui-ci n'est pas interdit en consultant la carte matérialisant le niveau de risque d'incendie par massif sur : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr) mise à jour chaque soir vers 19h.

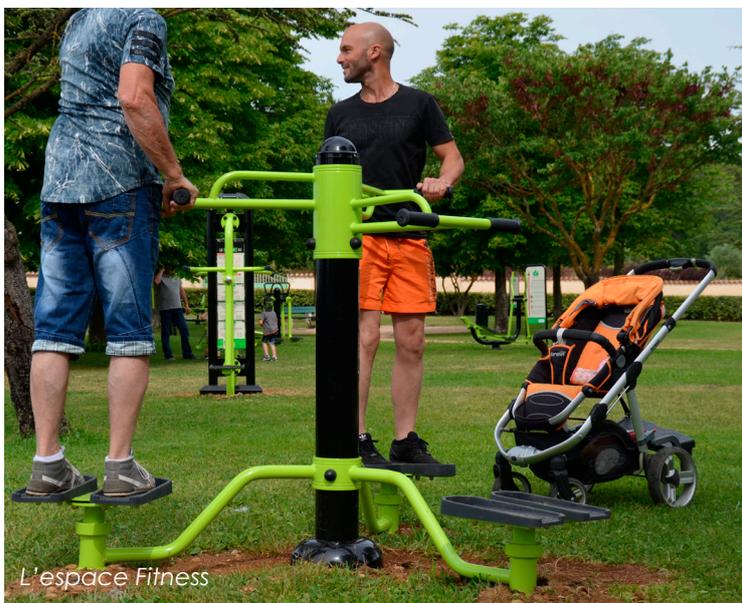
## LES PARCS ET JARDINS

Jeux pour enfants dans le Jardin Bosio, parcours fitness en accès libre Chemin des Clos, les différents parcs situés en Centre Ville sont aménagés de telle façon à offrir aux habitants des espaces de jeux et de détente. Tous sont équipés de bancs et de poubelles et sont clos afin que les familles puissent en profiter en toute sérénité.

## L'Espace Fitness en accès libre

Adapté à tous les niveaux et tous les âges (à partir de 14 ans), le nouvel espace fitness installé début juin par la Municipalité dans le jardin situé Chemin des Clos (près du cimetière), permet de travailler tous les groupes musculaires de manière ludique et sans contrainte.

Accessibles librement à toutes heures de la journée, les 10 agrès disponibles font déjà le bonheur de nombreuses personnes, promeneurs curieux ou sportifs réguliers...



L'espace Fitness

## Le Skate park et le city park

Le skate park est composé de différents modules et rampes des différentes tailles et hauteurs, pour le bonheur des skateurs et autres amateurs de rollers.

Le city park bénéficie d'un espace clos et sécurisé pour les jeux de ballon (foot, hand, basket...).

Ils sont tous deux situés chemin du Pigeonnier, derrière l'école élémentaire Pierre Brossolette et le stade Matraglia.

## Le boulodrome Marcel Borel

Avec plus de 2 000 m<sup>2</sup>, le boulodrome, situé en centre-ville, est apprécié aussi bien l'hiver que l'été. Entièrement reprofilé en 2007, il attire les amateurs de pétanque mais offre également aux promeneurs, des bancs et espaces ombragés, ainsi que des tables de pique-nique qui sont très appréciées. Entretenu par la Municipalité, le boulodrome dont l'éclairage a été refait à neuf en 2012, est également un lieu très convivial dès la nuit tombée.

## UNE VILLE FLEURIE

C'est officiel, Garéoult fait désormais partie des 244 villes inscrites au Palmarès Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du concours régional des villes et villages fleuris. Récompensant le travail des agents du service technique et la volonté de la Municipalité d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants.



Cérémonie de remise des Prix au Conseil Régional PACA

Le label 1<sup>ère</sup> fleur a ainsi été remis à Emmanuelle BOTHEREAU, Conseillère Municipale accompagnée de Stéphane MACAGNO, Directeur du Service Technique et de Sandrine CAUCHOIS, Responsable du Service Communication lors de la Cérémonie de Remise des Prix organisée le 20 avril dans les salons du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.



## **DES MARCHÉS AUX COULEURS PROVENÇALES**

Sur notre marché varié et coloré, venez rencontrer les producteurs, agriculteurs, commerçants et artisans locaux qui vous feront découvrir leurs produits et partager leur savoir-faire...

### **Le Grand marché Provençal**

Toute l'année le mardi matin dans les rues du Centre-Ville.

Attention, le centre du village est fermé à la circulation de 6h à 15h30 chaque mardi, prenez vos précautions !

Vers un marché éco responsable...

Rendez-vous très apprécié pour la diversité de ses étals, le marché hebdomadaire accueille chaque mardi quelque 130 commerçants dont l'activité engendre des déchets en partie valorisables (*cagettes en bois, cartons, sacs plastiques, emballages, cintres, fruits et légumes...*). Fort de ce constat, la Ville de Garéoult s'est associée en 2013 au Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Élimination des Déchets (S.I.V.E.D) en mandatant l'association Eco Science Provence pour faire qu'une part maximale des 27,5 tonnes produits chaque année soit valorisée.



En plus des efforts déjà faits par les commerçants et le service technique lors du nettoyage et de l'enlèvement des déchets, un dispositif «Eco-gestion du marché forain» s'est mis en place. La première série de mesures a donc porté sur le maintien de la collecte et de la valorisation des déchets bois et carton, la distribution de sacs à usage unique, la récupération des invendus comestibles, la réutilisation des cintres et cagettes plastiques, la facilitation du nettoyage de la place publique. Les acheteurs ont également été sensibilisés avec la distribution de sacs recyclables réalisés à partir de bouteilles.

### **Le Marché des producteurs locaux**

Toute l'année le samedi matin Place du Général de Gaulle

## **LES DÉPLACEMENTS EN BUS**

Plus de renseignements sur [www.varlib.fr](http://www.varlib.fr)



### **Les arrêts :**

**Saint Médard** (en face de Lafitau) :

lignes associées 4408/4428/4432/4801/4802/4821/4832

**La Source** : lignes associées 4428/4432

Les Chaberts : lignes associées 4428/4432

**Sainte Colombe** : lignes associées

4408/4428/4432/4801/4821/4832

**Collège Guy de Maupassan** : ligne associée 4432

### **Les principales lignes passant à Garéoult :**

Lignes 4408 et 4428 - LA ROQUEBRUSSANNE – BRIGNOLES

Ligne 4432 - MAZAUGUES - GAREOULT (scolaire)

Lignes 4801 et 4821 - BRIGNOLES – TOULON

Ligne 4802 - ST MAXIMIN – TOULON

Ligne 4832 - LA ROQUEBRUSSANNE – HYERES (scolaire)



## LE CINÉMA

Renseignements : Service Enfance/Jeunesse et Cohésion Sociale - Tél : 04 94 80 94 90

Programmation à retrouver sur le site [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr) rubrique agenda



Désireuse de conserver son cinéma de proximité, la Municipalité s'est associée avec le Ciné 83 et la ligue de l'Enseignement pour vous proposer une programmation de qualité, diffusée sur un écran géant de 4m sur 6m, avec pour nouveauté récente, le passage en diffusion numérique qui permet de bénéficier d'un rendu exceptionnel.

### Les séances « plein air » :

Juillet et Août : Chaque mardi à 21h30 / Cour de l'école Élémentaire Pierre Brossolette

Tarif unique : 6 €

### Les séances « ciné-goûter » :

Ponctuellement, des séances «ciné-goûter» (séance cinéma + goûter offert) sont proposées à la Maison de Garéoult.

## LA BIBLIOTHÈQUE

Rue de la Russie - 83 136 GAREOULT

Tél : 04 94 04 83 28

Ouverture :

**MARDI** : de 9h30 à 11h30

**JEUDI** : de 14h à 16h

**SAMEDI** : de 9h30 à 11h30

Créée et gérée par le Club Garéoultais de l'Amitié, la bibliothèque est ouverte à tous et permet pour une cotisation annuelle symbolique d'avoir accès à de nombreuses nouveautés et ce dans tous les genres littéraires (*romans, policiers, ouvrages classiques, guides de voyage, ...*). Cotisation annuelle de 20€ / famille.

## LA PISCINE INTERCOMMUNALE

**OUVERTE EN JUILLET ET AOÛT UNIQUEMENT :**

**DU LUNDI AU VENDREDI** : de 10h à 18h

**SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS** : de 10h à 19h

Avec ses trois bassins adaptés à l'âge et au niveau des nageurs, la piscine intercommunale permet de passer un agréable moment entre amis ou en famille et ce, sous la surveillance de maître nageurs diplômés. De plus, pour les personnes souhaitant y passer la journée, un espace pique-nique et un snack sur place sont accessibles près des bassins. Durant l'été, des cours de natation et d'aquagym encadrés par les maîtres nageurs sont proposés.

Tarifs : sur [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr)



La Piscine Intercommunale de Garéoult

# Une ville connectée



## VILLE INTERNET @@

La ville de Garéoult a été labellisée «**Ville internet 2015**» en obtenant @@ (deux arobases) au classement national.

L'Association Villes Internet remet chaque année, depuis 1999, un label national aux collectivités locales qui mettent en oeuvre une politique publique numérique locale.

Ce label permet à la collectivité locale, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en oeuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général. En rejoignant le réseau des Villes Internet, la Mairie de Garéoult sert l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Elle donne la possibilité à tous de s'approprier les outils numériques et encourage leurs usages pour stimuler une nouvelle forme de participation des citoyens.

Via la plateforme, elle mutualise ses initiatives pour enrichir l'intelligence collective du réseau national des

Villes Internet et profiter de l'échange d'expérience.



## ACCÈS WIFI GRATUIT

Un accès WIFI gratuit est proposé aux internautes en différents endroits de la ville (zones bleues sur la carte P. 29) et vous permet de surfer librement sur internet.

### Comment se connecter ?

Sur votre périphérique sans fil (Smartphone, tablette, ordinateur portable) affichez la liste des réseaux WIFI disponibles et connectez-vous sur « WIFI\_GRATUIT\_GAREOULT ».

Ouvrez votre navigateur internet et acceptez les conditions d'utilisation.

Vous pouvez à présent surfer pendant 1h. Au bout de ce laps de temps, vous serez automatiquement déconnecté pendant 30 mn. Ce temps écoulé, vous pourrez à nouveau vous connecter pour une nouvelle période d'une heure.

Conformément à la réglementation (loi du 2011-267 du 14 mars 2011) toutes les informations de connexion sont enregistrées pour une durée maximum d'un an.

### POUR ÊTRE INFORMÉ RAPIDEMENT

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur la page Facebook @VilleGareoult83136



# Une ville animée



## LES FESTIVITÉS

### SERVICE CULTURE/ÉVÉNEMENTIEL

Hôtel de Ville - 83 136 GAREOULT  
Tél : 04 94 72 87 08  
courriel: [evenementiel@gareoult.fr](mailto:evenementiel@gareoult.fr)

Pièces de Théâtre, Festival de Jazz, Concerts, spectacles pour enfants,... une programmation culturelle éclectique est proposée à la Maison de Garéoult. A cela, s'ajoutent les incontournables fêtes traditionnelles qui offrent un aperçu des richesses de notre région dans une ambiance festive et les nombreuses manifestations animant les rues du Village au cours de l'année.

### NE PAS OUBLIER

- **m'inscrire à la newsletter** de la ville pour être informé des manifestations à venir et de toute l'actualité de ma ville sur le site internet [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr).
- **aimer la page facebook** de la ville
- Consulter l'**agenda des manifestations** sur [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr) qui regroupe les manifestations organisées par les services municipaux mais également celles proposées par les associations garéoultaises.

### Les événements phares de l'année :

**Avril** : vide-greniers, festival de chant choral.

Mai : Fête du terroir (jeudi de l'ascension)

**Juin** : Fête de la Musique, Fête de la Saint Jean, galas, tournois sportifs.

**Juillet-août** : ouverture de la piscine intercommunale

tous les jours à partir de 10h, séances de cinéma en plein air tous les mardis (22h en juillet - 21h30 en août).

**Juillet** : Garéoult Jazz Festival, apéros concert, repas dansant, Var matin «La Tournée»

**Août** : Fête de la Saint Etienne, repas dansant, apéros concert, bourse aux livres en semi-nocturne.

**Septembre** : Forum des associations, procession de la Saint Félix, journée du patrimoine.



**Octobre** : vide-greniers, soirée Halloween.

**Novembre** : Bourse aux Jouets.

**Décembre** : Marché de Noël, spectacle jeune public, goûter des séniors, ciné-goûter.

# Rétrospective 2017

Janvier - Cérémonie des Voeux



Novembre - Bourse aux jouets



Décembre - Marché de Noël et spectacle Jeune public



Février - Théâtre



Septembre - Forum des Associations



Octobre - Conférence



Mars - ateliers Seniors



Août - Fête de la S<sup>t</sup> Étienne



Juillet - Garéoult Jazz Festival



Mai - Fête du Terroir



Avril - Vide greniers



Juin - Apéro concert et Fête de la Musique



# LES ASSOCIATIONS

## SERVICE ASSOCIATIONS

Hôtel de Ville - 83 136 GAREOULT  
Tél : 04 94 72 87 08  
courriel: [communication@gareoult.fr](mailto:communication@gareoult.fr)

La ville bénéficie d'un tissu associatif très dense permettant à chacun de trouver l'activité lui convenant le mieux. Les Présidents et membres bénévoles se tiennent à votre disposition pour tous renseignements concernant leurs activités.

## LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- **AAPPMA LA TRUITE** (Association Agréée de Pêche et de Pisciculture)

VERLHAC Michel : 06 03 16 62 33

- **ACCR** (Amicale du Cyclotourisme du Canton de la Roquebrussanne)

REYNAUD Claude : 06 87 95 39 27

[claudereynaud13@orange.fr](mailto:claudereynaud13@orange.fr)

- **ACVI** (Association Country Val d'Issole)

MALET Thierry : 06 88 12 63 74 / [acvi83@gmail.com](mailto:acvi83@gmail.com)

- **AÏKIDO**

MERCIER Danielle : 06 82 43 47 46

[aniellemercier@orange.fr](mailto:aniellemercier@orange.fr)

- **AMICALE BOULISTE**

ANELLO Sébastien : 07 88 26 29 12

[abgareoult@orange.fr](mailto:abgareoult@orange.fr)

- **ASSOCIATION MAZAUGUAISE DE TIR**

M. SACCOMANNI (Trésorier) / 06 99 08 45 09

- **BCG 83** (Badminton Club Garéoultais 83)

BONNET Éric : 06 85 78 76 29 / [cribobo5@wanadoo.fr](mailto:cribobo5@wanadoo.fr)

- **BIEN-ETRE PAR LE YOGA**

DEMARET Martine : 04 94 80 24 89

[martinedemaret@orange.fr](mailto:martinedemaret@orange.fr)

- **BOXE PIEDS POINGS** (BPP)

HARRY Christel : 06 75 13 87 37

- **CLUB DE TENNIS DE TABLE** (CTTF)

TAORMINA Clément : 06 52 24 27 36 / [cttf@hotmail.fr](mailto:cttf@hotmail.fr)

- **ECOLE DE DANSE**

FITY Karine : 06 88 56 79 27

[ecolededansegaroult@hotmail.com](mailto:ecolededansegaroult@hotmail.com)

[www.ecolededansegaroult.fr](http://www.ecolededansegaroult.fr)

- **ECOLE DE VTT**

GAIMARD Denis : 06 70 37 38 64

[dgaimard@wanadoo.fr](mailto:dgaimard@wanadoo.fr)

- **EMULATION CANINE** (dressage / concours)

BOTHEREAU Karl : 07 83 30 83 39

[ec.gareoult.83136@gmail.com](mailto:ec.gareoult.83136@gmail.com)

- **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

SURIN Christiane : 06 09 94 83 92 / [gvgareoult@free.fr](mailto:gvgareoult@free.fr)

- **HANDBALL ROCBARON VAL D'ISSOLE**

ROY Patricia (secrétaire) : 06 80 94 34 15

[handball.rocbaron@gmail.com](mailto:handball.rocbaron@gmail.com)

- **JUDO CLUB**

PENA Georges : 06 74 89 16 32

- **LA SAUVAGINE** (chasse)

BREMOND Jean-Louis : 06 87 41 58 88

- **MUSCLES ET SANTE** (muscultation)

BAUDOIN Jackie : 04 94 04 00 76

[bins@orange.fr](mailto:bins@orange.fr)

- **RANDONNEURS DE L'ISSOLE** (randonnées pédestres)

LAVIGNE Jean-Pierre : 04 94 04 22 92 / 06 26 96 59 63

[randonneurs.de.l.issole@gmail.com](mailto:randonneurs.de.l.issole@gmail.com)

- **RUGBY-CLUB DU VAL D'ISOLE**

SECHER Fernand : 06 20 45 15 11

[fernand.secher@gmail.com](mailto:fernand.secher@gmail.com)

- **RYTHM AND DANCE** (danse africaine, hip-hop et orientale)

SUISSE Sylvie : 06 65 74 75 75

[rythmanddancegareoult@orange.fr](mailto:rythmanddancegareoult@orange.fr)

- **SECTION PLONGÉE DU VAL D'ISOLE**

WATELAIN Éric : 06 13 25 41 79 / [asso.spvi@gmail.com](mailto:asso.spvi@gmail.com)

- **TENNIS DES SOURCES**

REBIERE Stéphane : 06 14 61 79 98

[stephanerebiere@aol.com](mailto:stephanerebiere@aol.com) / [www.tennis-des-sources.fr](http://www.tennis-des-sources.fr)

- **TWIRLING BATON DE LA VALLEE DE L'ISOLE**

BEAUDOUIN Claude : 06 50 74 31 65

- **UNION SPORTIVE DU VAL D'ISOLE** (football)

HUMBERT Michel : 06 84 06 95 27

[kiki75humbert@gmmail.fr](mailto:kiki75humbert@gmmail.fr) / [www.us-valissole.footeo.com](http://www.us-valissole.footeo.com)

- **VAL D'ISOLE BASKET** (VIB)

BONO Virginie (secrétaire) : 06 14 59 49 92 / [virginievib83@gmail.com](mailto:virginievib83@gmail.com)

- **VOLLEY VAL D'ISOLE**

TANGUY Eddy : 06 69 00 38 71



## LES ASSOCIATION CULTURELLES

- **AGFI** (Association Garéoultaise de Formation Informatique)

GENTILE Luigi : 06 86 91 56 06 / [contact@agfi.fr](mailto:contact@agfi.fr)

- **AQUEOU CANAILLES CIRQUECOLE** (cours de cirque pour enfants, ados et adultes)

DUBUS Jean-Christophe : 06 85 51 31 40

[cirquecole@gmail.com](mailto:cirquecole@gmail.com) / [www.aqueou-canailles.fr](http://www.aqueou-canailles.fr)

- **ARTS PLASTIQUES** (AAPG)

VALLÉE Josiane : 06 88 08 72 78

[aapggareoult@orange.fr](mailto:aapggareoult@orange.fr)

- **ASSOCIATION ORNITHOLOGIQUE DU CENTRE VAR** (AOCV)

TOGNA Monique / 06 16 81 88 41

[monique.togna@orange.fr](mailto:monique.togna@orange.fr)

- **ATELIERS CREATIFS**

VERSE Elise : 04 94 04 85 28 / [elise.verse@orange.fr](mailto:elise.verse@orange.fr)

- **B'ARTBOUILLE** (Cours de peinture et dessin, démonstration et recherche de techniques artistiques diverses, ateliers à domicile)

GEOFFROY Martine : 06 69 18 30 37

[b-artbouille@wanadoo.fr](mailto:b-artbouille@wanadoo.fr)

- **CLUB DES JEUX** (scrabble, bridge, échecs, billard, tarot)

NAHON André : 06 14 08 95 33

[andre.nahon@wanadoo.fr](mailto:andre.nahon@wanadoo.fr)

**Section Tarot** : RAMERY Jeanne : 04 94 04 99 39

**Section Billard** : MOUCK Gérard : 06 10 67 38 23

### - CLUB DES LOISIRS MANUELS

FAURE Anne-Marie : 06 82 79 59 12  
annemarie.faure4@orange.fr

### - CLUB GAREOULTAIS DE L'AMITIE

Mme FABRE Julienne: 04 94 04 84 29

**Maison de l'âge d'or** : 04 94 04 98 48

### BIBLIOTHEQUE :

Responsable, Mme RIPOLL : 04 94 04 83 28

### - ECOLE DE MUSIQUE DU VAL D'ISSOLE

GRACIA Florinda (*Présidente par intérim*) :  
09 64 16 11 65 (*répondeur*)

ecole-musique-val-d-issole@orange.fr

### - ENSEMBLE VOCAL CANTABILE

OLIVE Hulbert : 06 10 48 34 75

choralecantabile@laposte.net

### - FAMILLES RURALES « RELAIS FAMILLES »

LEGENVRE Bénédicte : 04 94 04 86 65

famillerrurale@wanadoo.fr

### - LEÏ VENDUMIAIRE (*cours de Provençal*)

GIAMINARDI Henri : 04 94 86 97 84 / 06 83 14 81 46

### - TERRE ET CREATION (*poterie sculpture*)

BOIDIN Françoise : 06 10 56 64 40

fran.boidin@gmail.com

### - THÉÂTRE DE BRIC ET BROC

FAURE Florence : 06 15 75 93 00

florence.faure@laposte.net

### - LES VAROIS VERS LES AUTRES (*aide aux personnes démunies*)

LE ROUX Régine : 06 68 16 23 67

### - L'OUSTAOUNET

REAULT Tony: 04 94 04 90 14

### - SANS COLLIER PROVENCE

BRETON Valérie : 04 94 86 95 64

contact@sanscollierprovence.org / scp83@orange.fr

### - SECOURS CATHOLIQUE

BRUNO Basile : 06 27 78 72 23 / basile@famillebruno.net

## LES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

### - ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE GAREOULT

MARCHAND Roger (*Vice-Président*) : 04 94 04 82 32

marchandroger@free.fr

ancienscombattantsgareoult.jimdo.com

### - ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS FRANCO-AMERICAINS

CHATEL Marie-Hélène (*Délégation Département du Var*) :  
06 22 71 68 35 / mairie-helene.chatel@wanadoo.fr

### - FNACA (*Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie*)

TERRUSSE Paul : 04 94 77 05 03 / fnacaroq@orange.fr

### - FNOM (*Fédération Nationale des Officiers Mariniers*)

DURAND Dominique : 04 94 69 08 63

### - HAKIS DU CENTRE VAR

M. GEDOUAR Djamel : 06 69 25 88 08

djamel.guedouar@hotmail.fr

### - LES MEDAILLES MILITAIRES

#### Section : Garéoult / Forcalqueiret / S<sup>e</sup> Anastasie

DUVETTE Michel / 04 94 86 69 90 / 06 52 78 28 95

### - SOUVENIR FRANCAIS

BRAEM Ginette : 04 94 04 22 39

ginou83136@gmail.com

#### Section Garéoult :

VANSEVEREN Poldye : 04 94 04 98 80



## LES ASSOCIATIONS CARITATIVES

### ET DIVERSES

#### - ACTIONS HUMANITAIRES

TEMMOS Jean-Michel : jmtemmos@gmail.com

#### - AMICALE DES DONNEURS DE SANG

LE ROUX Alain : 06 63 87 31 96 / alain.le-roux@orange.fr

#### - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

BRUN Jordan : 06 95 49 32 71

amicale.spgrt@gmail.com

#### - ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

MAGNE Cathy : 04 94 72 62 87

magne.cathy@gmail.com

#### - ASSOCIATION PRESENCE « BASTIDE SAINT PIERRE »

(*foyer occupationnel*)

SUZZONI Charles : 04 94 04 88 88

#### - LES AMIS DE SAINT FELIX (*préserver la culture et le patrimoine liés à Saint Félix*)

ARNOUX Marie-Louise : 04 89 11 35 80

#### - LES LUCIOLES 83 (*Association de parents d'handicapés psychiques vieillissants*)

SIBRA Nicole : 06 63 78 16 31 / leslucioles.83@gmail.com



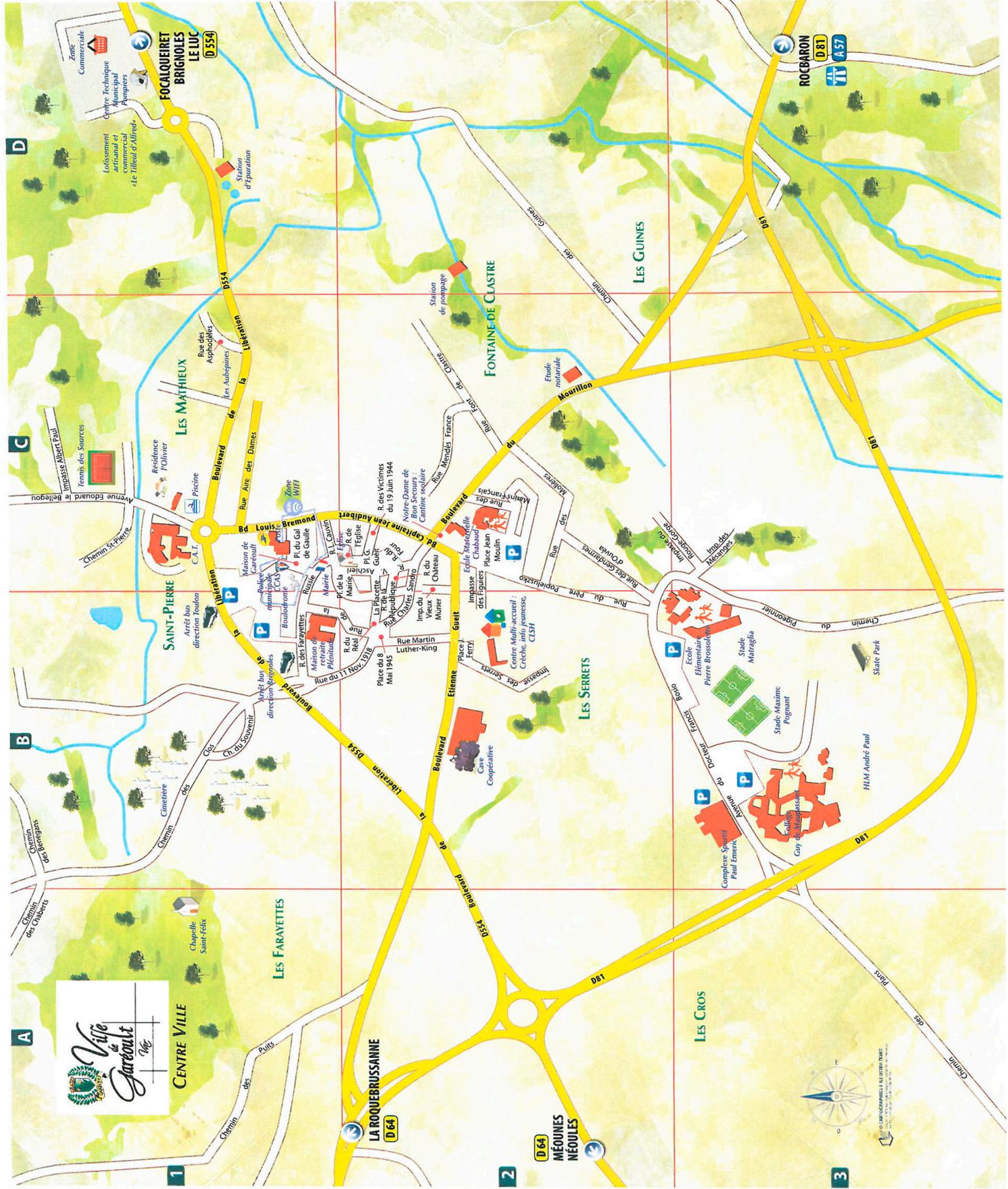
**RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS  
lors du FORUM organisé chaque année le 1<sup>er</sup>  
dimanche de septembre**





## Liste des rues

- 11 Nov. 1918 (Rue de)..... Centre ville B2
- 8 Mai 1945 (Place de)..... Centre ville B2
- Aire des Dames (Rue)..... Centre ville C1
- Ancien (Rue de)..... Centre ville C2
- Aprochades (Rue des)..... Centre ville C1
- Audoubert (Bd. Coplaine Jean)..... Centre ville C1
- Belligou (Av. Edouard le)..... Centre ville C1
- Bengans (Ch. des)..... Centre ville B1
- Borie (Av. du Docteur Francis)..... Centre ville B3
- Brenand (Bd. Louis)..... Centre ville C1
- Caumont (Rue de)..... Centre ville C1
- Chaberts (Ch. des)..... Centre ville A1
- Chateau (Rue de)..... Centre ville C2
- Clos (Ch. des)..... Centre ville C2
- Eglise (Rue de l')..... Centre ville C2
- Fayettes (Rue des)..... Centre ville B1
- Ferry (Place de)..... Centre ville B2
- Figures (Impasse)..... Centre ville B2/C2
- Font de Clastre (Rue)..... Centre ville C2
- Four (Rue de)..... Centre ville C2
- France (Rue Mendes)..... Centre ville C2
- Gaulle (Place de)..... Centre ville C1
- Guelt (Bd. Etienne)..... Centre ville B2
- Guelt (Place de)..... Centre ville C2
- Guines (Ch. des)..... Centre ville D2
- La Placette..... Centre ville B2
- Liberation (Bd. de la)..... Centre ville B1/C1
- Luther-King (Rue Martin)..... Centre ville B2
- Mairie (Place de la)..... Centre ville B2
- Mains Françoise (Rue des)..... Centre ville C2
- Misanges (Imp. des)..... Centre ville C3
- Molieres (Rue des)..... Centre ville C2
- Moulin (Place Jean)..... Centre ville C2
- Mourillon (Bd. du)..... Centre ville C2
- Ouves (Rue des Gendarmes d')..... Centre ville C1
- Paul (Imp. Albert)..... Centre ville C1
- Pere Populuzzo (Rue du)..... Centre ville B3
- Pignonnier (Ch. le)..... Centre ville B3
- Plans (Ch. des)..... Centre ville A3
- Puits (Ch. des)..... Centre ville A1
- Republique (Rue de la)..... Centre ville B3
- Rouge-Gorge (Imp. du)..... Centre ville C2
- Ruasse (Rue de la)..... Centre ville C1
- Saint-Pierre (Ch.)..... Centre ville C1
- Sandra (Rue Charles)..... Centre ville C2
- Serets (Imp. des)..... Centre ville B2
- Souvenir (Ch. du)..... Centre ville B1
- Victimes du 19 Juin 1944 (Rue des)..... Centre ville C2
- Vieux Mûrier (Imp. du)..... Centre ville B2



# Numéros utiles

## **MAIRIE DE GARÉOULT**

04 94 04 94 72

mairie@gareoult.fr

## **SERVICE ASSOCIATIONS & ÉVÉNEMENTIEL**

04 94 72 87 08

communication@gareoult.fr

## **CCAS**

04 94 72 87 12

ccas@gareoult.fr

## **POLICE MUNICIPALE**

04 94 80 94 94

pm@gareoult.fr

## **SERVICE ENFANCE & AFFAIRES SCOLAIRES**

04 94 72 87 06

familles@gareoult.fr

## **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT « LE VILLAGE AUX SOURIRES »**

06 20 38 39 55

benjamin.barret@odelvar.com

## **SERVICE JEUNESSE & BIJ**

04 94 80 94 90

service-jeunesse@gareoult.fr

## **CRÈCHE INTERCOMMUNALE «LES PITCHOUNETS»**

04 94 80 94 93

pitchounets@gareoult.fr

## **ÉCOLE MATERNELLE M<sup>ELLE</sup> CHABAUD**

04 94 04 99 05

## **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE BROSSOLETTE**

04 94 04 05 30

## **COLLÈGE GUY DE MAUPASSANT**

04 94 04 80 49

www.clg-guy-de-maupassant.ac-nice.fr

## **VAR LIB - BRIGNOLES**

04 94 69 08 28

www.varlib.fr

## **CAF**

0 810 25 83 10

www.caf.fr

## **CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION - BRIGNOLES**

04 94 69 08 55

cio.brignoles@ac-nice.fr

www.ciobrignoles.fr

## **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

### **ANTENNE DE BRIGNOLES**

04 94 69 19 73

www.var.fr

**SAMU** : 15

**POMPIERS** : 18

**GENDARMERIE** : 17

**GENDARMERIE DE LA ROQUEBRUSSANNE** :

04 98 05 22 70

**SECOURS D'URGENCE** : 112

**PHARMACIE 83** : 08 92 46 45 45

**CENTRE ANTI POISON MARSEILLE** : 04 91 75 25 25

**CENTRE HOSPITALIER BRIGNOLES** : 04 94 72 66 00

**MAISON MÉDICAL DE GARDE** : 04 94 72 66 00



### **GUIDE PRATIQUE - VILLE DE GARÉOULT**

Conception graphique et réalisation  
RR / Service communication / Mairie de Garéoult  
Crédit photos : Ville de Garéoult & AdobeStock  
Document imprimé par nos soins

dernière mise à jour : 18 janvier 2019

[www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr)

